

FONDATION
LËTZEBUERGER
BLANNEVEREENEGUNG



"MOTUM

De mobile Fleegedéngscht vun der FLB" (L'équipe mobile
de la FLB)



Projet d'aménagement MOTUM	Auteur	Validation et approbation		:	PR5
	DIIN	ELGA	01.02.2024		

SOMMAIRE :

HISTORIQUE :	4
FLB-MISSIONS :	4
DÉVELOPPEMENT DE LA FLB	4
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :	4
CRÉATION DE L'ACTIVITÉ D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE	5
RESOLUTIONS	5
NOS VALEURS :	5
ORGANISME :	6
POPULATION CIBLE :	7
Modalités générales de prise en charge de nos clients :	7
Concept de prise en charge des personnes atteintes de démence ou en fin de vie :	7
L'approche holistique :	8
Respect et écoute :	8
Diversité :	8
Coordination et continuité des soins :	8
Soins individualisés : l'adéquation dans la bonne réponse	9
Le triangle organisationnel:	9
Promouvoir l'autonomie des clients :	9
CONCEPT DE BIENTRAITANCE	9
Respect de la dignité :	9
Qualité des soins et de l'accompagnement :	9
Communication et écoute :	9
Promotion de l'autonomie :	9
Prévention de la maltraitance :	10
Qualité et satisfaction :	10
La qualité :	10
Satisfaction :	10
TRAITEMENT DES PLAINTES ET MOYENS DE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE	10
Gestion des plaintes :	10
Communication :	10
Plan de prévention des infections et de respect des règles d'hygiène :	10

Projet d'aménagement MOTUM	Auteur		Validation et approbation		:	PR5
	DIIN	ELGA	01.02.2024			

utilisation de produits et de matériaux de nettoyage :	11
Hygiène des mains et précautions supplémentaires :	11
utilisation d'équipements de protection individuelle :	11
utilisation de vêtements professionnels :	11
Prévention des accidents d'exposition au sang ou aux produits biologiques d'origine humaine : ..	11
utilisation de produits antiseptiques :	12
Gestion de l'environnement :	12
1. déchets :	12
2. les éliminations :	12
3. équipement :	12
Procédure à suivre avec un utilisateur ou un employé souffrant d'une maladie infectieuse :	12
Procédure de notification des infections :	13
NOTRE FORCE :	13

Projet d'aménagement MOTUM	Auteur	Validation et approbation		:	PR5
	DIIN	ELGA	01.02.2024		

HISTORIQUE :

FLB-MISSIONS :

La Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung a pour objet l'amélioration du sort des aveugles et des déficients visuels ainsi que la défense de leurs intérêts.

Pour ce faire elle recherche la collaboration avec toute institution ou service ayant des objectifs similaires. Elle encourage et soutient des initiatives prises en faveur des déficients visuels par des organismes privés ou publics.

Pour mener à bien ses missions, la Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung regroupe actuellement cinq départements qui s'adressent aussi bien à des personnes malvoyantes ou aveugles qu'à des personnes ne souffrant pas d'un déficit visuel.

DÉVELOPPEMENT DE LA FLB

1955

Création de l'Association des Aveugles du Luxembourg a.s.b.l.

1986

Constitution de la Fondation de l'Association des Aveugles du Luxembourg.

2000

Changement des statuts de l'association qui devient l'Association des Aveugles et Malvoyants du Luxembourg a.s.b.l.

2007

Dissolution de l'Association des Aveugles et Malvoyants du Luxembourg et transfert de son patrimoine , ainsi que de toutes ses activités et engagements à la **Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Paul Ensch, président
Albert Henkel, vice-président
Marcel Urbé, secrétaire-trésorier
Jeff Bentz, membre
Marianne Brosius-Kolber, membre
Patrick Hurst, Membre
Henri Schuller, membre
Pierre Weicherding, Membre
Mariette Weiler, Membre
Luc Zwank, Membre

Projet d'aménagement MOTUM	Auteur	Validation et approbation		:	PR5
	DIIN	ELGA	01.02.2024		

CRÉATION DE L'ACTIVITÉ D'AIDE ET DE SOINS À DOMICILE

RESOLUTIONS

Le Conseil d'administration de la Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung, lors de sa réunion du 28 septembre 2020, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité de ses membres :

Le Conseil d'administration décide que la Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung élargit son offre de services en proposant à l'avenir des aides et soins aux personnes résidant à domicile.

Le Conseil d'administration s'engage à ce que le futur service d'aides et de soins à domicile de la Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung sera accessible à tout usager indépendamment de toutes considérations d'ordre idéologique, philosophique ou religieux

NOS VALEURS :

La Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung se conçoit comme un prestataire de service de choix dans le domaine social en prenant en charge et en conseillant des personnes dépendantes en fonction de leur état de santé ou de leur handicap.

Pour ce faire, notre Fondation aspire aux plus hautes normes de qualité de ses prestations, soins et conseils dans la prise en charge des personnes lui confiées par des équipes hautement qualifiées, motivées et formées dans leurs spécialités respectives.

Nos services envers toute personne qui nous est confiée ou s'adressant à nous se comprend dans le respect de sa dignité, de son intimité et, pour autant que possible, du maintien de son autonomie et de ses habitudes de vie en rapport avec son vécu. Nous nous engageons pour une politique de tolérance zéro vis-à-vis de tout comportement susceptible de porter atteinte aux plus hautes exigences de la bienveillance physique et psychique. Nous nous portons garant de la confidentialité des informations et données personnelles concernant toute personne prise en charge.

L'engagement de la Fondation vis-à-vis de ses clients et de ses collaborateurs se veut indifféremment de leurs convictions politiques, religieuses ou philosophiques, indifféremment de considérations d'ordre social, ethnique, national, linguistique, comme de leur préférence sexuelle, de leur âge, de leur maladie ou de leur handicap. Nous respectons la maxime « la liberté des uns s'arrête où celle des autres commence ».

Une telle philosophie de qualité du service et du respect envers les personnes prises en charge ne saurait être envisagée sans une culture d'entreprise identifiable à travers, d'une part, le sens des responsabilités et de l'éthique et, d'autre part, le respect des besoins et des aspirations de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs à tous les niveaux de responsabilité et dans leurs métiers respectifs.

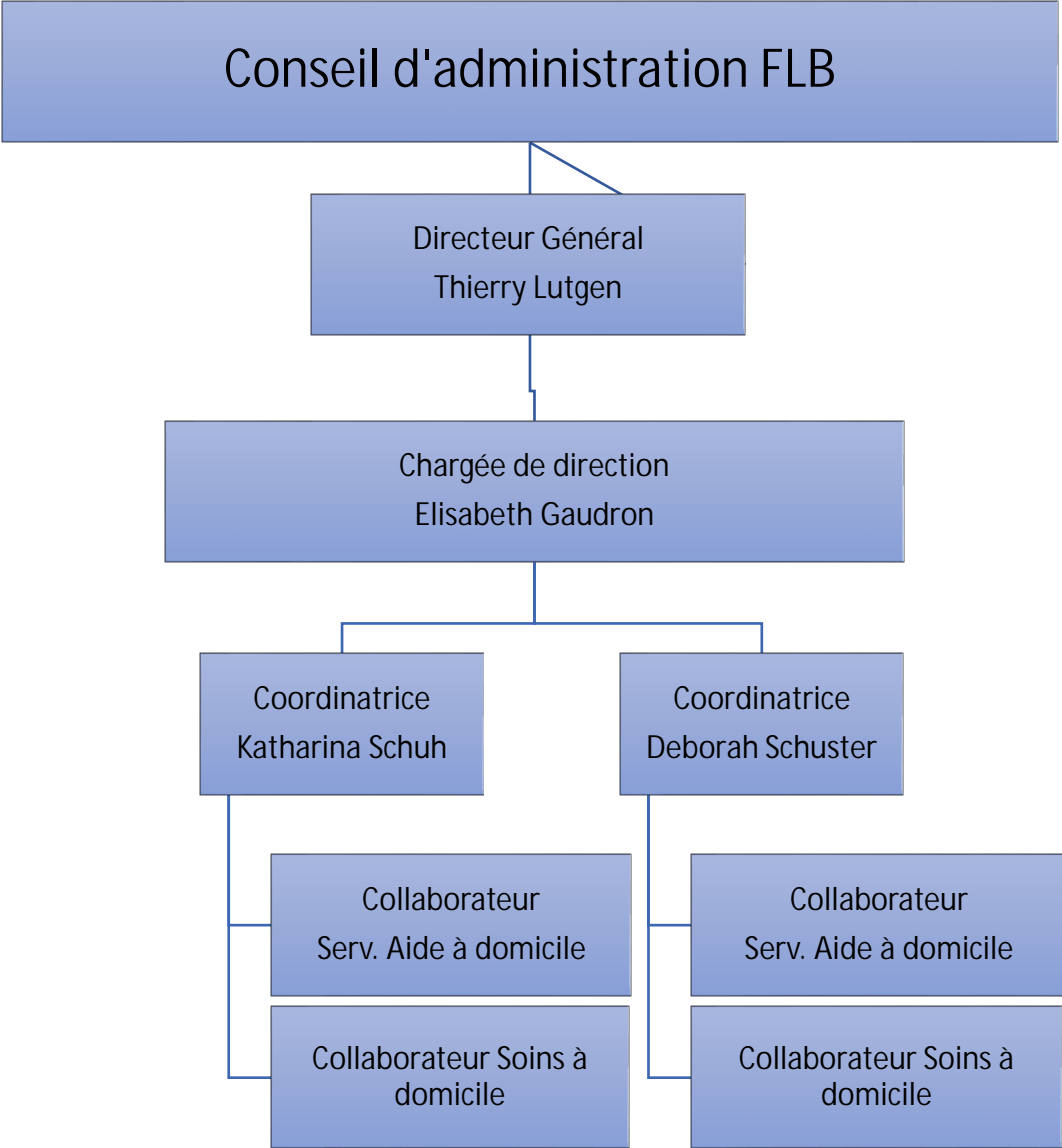
Ainsi, la Fondation préconise une collaboration systématique entre tous ses départements et s'engage proactivement dans une politique de qualification et de formation continue de ses collaborateurs. Leur bonne intégration dans les équipes, leur bien-être et leur motivation sont la garantie d'un travail soigné et compétent envers nos clients. En contrepartie nous exigeons

Projet d'aménagement MOTUM	Auteur	Validation et approbation		:	PR5
	DIIN	ELGA	01.02.2024		

des personnes prises en charge et de leur entourage le respect inconditionnel des personnes qui prodiguent des soins à leur égard.

La Fondation a signé en 2021 la charte de la diversité Lëtzebuerg et s'engage dans sa politique Responsabilité sociale de l'Entreprise et ressources humaines à définir des objectifs, dont le premier de rendre visible le lien avec sa mission et ses valeurs.

ORGANISME :



Organigrammes (version mars 2024)

Projet d'aménagement MOTUM	Auteur	Validation et approbation		:	PR5
	DIIN	ELGA	01.02.2024		

POPULATION CIBLE :

La mission principale du service est de permettre aux personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou la maladie de rester chez elles en favorisant les liens sociaux et en prévenant la perte d'autonomie, grâce à un accompagnement adapté et de qualité. De même, nous proposons nos services aux personnes souffrant d'une déficience visuelle afin de leur permettre de bénéficier d'une prise en charge individuelle et professionnelle dans leur environnement familial. Nous adaptons nos services de soins aux besoins et exigences spécifiques de chaque bénéficiaire afin de garantir des soins sur mesure. Assurer la continuité des soins est d'une importance capitale et nécessite une collaboration forte et étroite avec les médecins généralistes et spécialistes des bénéficiaires, les hôpitaux, les services sociaux et les services de proximité.

Modalités générales de prise en charge de nos clients :

Nos soignants sont hautement qualifiés et font preuve d'empathie dans la prise en charge de nos usagers. Ils ne s'occupent pas seulement des besoins physiques, mais aussi du bien-être mental de chacun. Nos coordinatrices, grâce à des entretiens et des observations réguliers, veillent à ce que les soins soient adaptés individuellement aux besoins et aux souhaits de l'usager. Nous attachons une grande importance à ce que chaque usager se sente respecté et entre de bonnes mains. CONCEPT DE PRISE EN CHARGE DE NOS CLIENTS :

Le concept d'encadrement de MOTUM s'articule autour de trois axes :

- L'approche holistique
- Soins personnalisés
- La qualité des prestations et la satisfaction du bénéficiaire
- Concepts de prise en charge des personnes atteintes de démence ou en fin de vie
- Traitement des plaintes

Concept de prise en charge des personnes atteintes de démence ou en fin de vie :

Pour les personnes atteintes de démence ou en fin de vie, nous avons développé des concepts de soins spéciaux qui garantissent une prise en charge sensible et globale. Notre personnel formé dispose des connaissances spécialisées et de la sensibilité nécessaires pour s'occuper de ces groupes de personnes particuliers. Nous attachons une grande importance à ce que ces utilisateurs soient soutenus au mieux dans leur situation de vie respective et que leur dignité ainsi que leur autonomie soient respectées.

Projet d'aménagement MOTUM	Auteur	Validation et approbation		:	PR5
	DIIN	ELGA	01.02.2024		

L'approche holistique :

Respect et écoute :

Le respect de la personne : le respect de ce principe est fondamental dans le fonctionnement de MOTUM. Il se traduit par la retenue et la discrétion. MOTUM entend mener toutes ses interventions avec la même conscience professionnelle, indépendamment de l'origine de la personne, de son sexe, de sa nationalité, de sa religion, de ses mœurs, de sa situation familiale, de son milieu social, de son éducation ou de sa maladie. MOTUM encourage la mise en œuvre d'interventions adaptées aux circonstances de la vie et veille à ce que ces interventions soient adaptées à l'évolution des besoins de la personne aidée grâce à un contrôle de qualité permanent.

MOTUM assure le suivi et le soutien des tuteurs par des réunions régulières, une écoute permanente et le développement de formations pour améliorer les pratiques professionnelles.

L'écoute : MOTUM veille à maintenir une qualité d'écoute nécessaire à la bonne définition des interventions afin de permettre des interventions sur mesure.

MOTUM a l'intention de maintenir et de développer son engagement et ses connaissances en tant qu'acteur social local afin de pouvoir proposer une éventuelle réorientation vers d'autres organisations.

Diversité :

Motum mène une politique de diversité, tant au niveau de ses ressources humaines qu'en raison de sa responsabilité sociale, et s'est fixé pour objectif d'entamer le processus par un diagnostic complet de la situation et la définition d'une politique de diversité.

Coordination et continuité des soins :

MOTUM développe son organisation sur la base d'une gestion axée sur les processus.

MOTUM a donc inscrit dans son projet la nécessité d'une coordination avec d'autres services et professionnels complémentaires, plaçant ainsi la personne aidée au centre du dispositif tout en préservant sa place d'acteur actif participant à son projet de vie. Comme avec les usagers, MOTUM développe une relation de proximité et de confiance avec l'entourage.

Afin de garantir un fonctionnement cohérent, l'organisation interne de l'offre de services repose sur plusieurs principes :

- Le principe de proximité avec le client.
- Lisibilité : par un seul interlocuteur : le responsable.
- Un échange continu entre les différents professionnels lors de réunions ou d'entretiens internes et externes.
- Ouverture sur l'extérieur : parce qu'elle est indispensable à la mise en œuvre du projet individuel, l'organisation est conçue de manière à faciliter les échanges avec les usagers, leur entourage et les autres professionnels.

Conformément à la législation en vigueur, le MOTUM assure la présence d'un personnel suffisant de 6h à 22h sur 365j/365j. Un planning mensuel est établi pour garantir la continuité des soins et pour prodiguer des soins de qualité et offrir un accompagnement adapté aux besoins des clients

Projet d'aménagement MOTUM	Auteur	Validation et approbation		:	PR5
	DIIN	ELGA	01.02.2024		

Soins individualisés : l'adéquation dans la bonne réponse

Afin de toujours offrir un service adapté aux besoins de la personne accompagnée, MOTUM s'engage à veiller à une évaluation des besoins en accord avec la personne accompagnée et à assurer aussi souvent que nécessaire une approche coordonnée avec d'autres institutions et professionnels.

Le triangle organisationnel:

Elle s'établit entre la personne accompagnée par le service, la personne qui fournit la prestation et un responsable qui représente MOTUM. Le caractère triangulaire de cette relation garantit plusieurs fonctions : La protection du bénéficiaire par le responsable et la protection de l'accompagnateur en l'aidant à maintenir une distance professionnelle.

Le cadre veille au bon déroulement du service dans le respect des règles professionnelles et déontologiques.

Promouvoir l'autonomie des clients :

L'autonomie de nos utilisateurs nous tient particulièrement à cœur. Nous les encourageons à rester aussi autonomes que possible et les aidons à préserver leur autodétermination.

Notre personnel soignant encourage l'autonomie des usagers par des mesures ciblées visant à renforcer leurs capacités au quotidien. Nous tenons compte des ressources individuelles ainsi que des préférences personnelles afin de permettre à chaque usager de conserver un maximum d'autonomie.

CONCEPT DE BIENTRAITANCE

La bientraitance fait référence à une approche globale visant à garantir le bien-être, le respect, la dignité et la qualité de vie de nos résidents.

Les éléments clés de ce concept sont :

Respect de la dignité : Les clients sont traités avec respect et considération, en reconnaissant leur autonomie et leur individualité. Cela implique de les impliquer dans les décisions les concernant et de respecter leurs choix et leurs préférences.

Qualité des soins et de l'accompagnement : La bientraitance implique de fournir des soins de haute qualité répondant aux besoins physiques, émotionnels et psychologiques des clients.

Communication et écoute : Notre personnel favorise une communication ouverte, transparente et empathique avec les clients et leurs familles. Il est important d'écouter attentivement leurs préoccupations, leurs souhaits et leurs plaintes, et d'y répondre de manière appropriée.

Promotion de l'autonomie : La bientraitance encourage l'autonomie et l'indépendance des clients dans la mesure du possible. Cela peut inclure des programmes d'exercices physiques, des activités sociales et culturelles, ainsi que des aides techniques pour faciliter les déplacements et les activités quotidiennes.

Projet d'aménagement MOTUM	Auteur	Validation et approbation		:	PR5
	DIIN	ELGA	01.02.2024		

Prévention de la maltraitance : La bientraitance implique également de prévenir et de détecter toute forme de maltraitance physique, émotionnelle, financière ou psychologique envers les clients.

Qualité et satisfaction :

La qualité :

Notre engagement : répondre au mieux et en temps voulu aux besoins des bénéficiaires.
Organiser le service de manière à rationaliser nos processus de travail, dans le but d'éviter les pertes d'informations et de temps et d'améliorer la qualité du service.

Satisfaction :

Satisfaire le bénéficiaire en répondant à ses attentes et en adaptant l'intervention à l'évolution de ses besoins.

Les bénéficiaires sont invités à évaluer la qualité des interventions et des relations. Chaque plainte est traitée.

TRAITEMENT DES PLAINTES ET MOYENS DE COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

Gestion des plaintes :

Nous prenons les plaintes très au sérieux et les considérons comme une opportunité d'améliorer nos services. Nous avons établi des procédures claires pour traiter les plaintes des utilisateurs ou de leurs proches de manière professionnelle et en temps opportun. Notre objectif est de trouver des solutions constructives, de dissiper les malentendus et de garantir la satisfaction de nos utilisateurs à long terme.

Communication :

Nous avons établi des canaux de communication clairs et efficaces pour le personnel, les clients et leurs familles, incluant des entretiens réguliers, des bulletins d'information et des flyers, afin de maintenir une communication fluide. Le service téléalarme est installé en cas de besoins. Notre site Internet fournit toutes les informations pratiques nécessaires. Nos soignants et coordinatrices sont joignables sur leurs portables (nr connu par les clients).

Plan de prévention des infections et de respect des règles d'hygiène :

La sécurité et la santé de nos clients et du personnel soignant sont notre priorité absolue. C'est pourquoi nous avons établi des procédures claires pour la prévention des infections et mis en place des règles d'hygiène et de santé strictes. Grâce à des formations régulières, nous sensibilisons notre

Projet d'aménagement MOTUM	Auteur	Validation et approbation		:	PR5
	DIIN	ELGA	01.02.2024		

personnel aux mesures d'hygiène et veillons à ce que toutes les normes soient respectées afin de minimiser le risque d'infections et de garantir un environnement sain pour toutes les personnes concernées.

utilisation de produits et de matériaux de nettoyage :

- Nettoyage et désinfection réguliers de toutes les surfaces, en particulier dans les zones de contact fréquent ou pour préparer un environnement propre (changement de pansement)
- utilisation de produits de nettoyage appropriés conformément aux instructions du fabricant
- assurer un stockage et une manipulation adéquats des produits de nettoyage

Hygiène des mains et précautions supplémentaires :

- Se laver régulièrement les mains avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes
- utilisation de désinfectants pour les mains, en particulier avant et après un contact direct avec un client
- le port de gants pour soigner les plaies ou en cas d'exposition potentielle à des fluides corporels

utilisation d'équipements de protection individuelle :

- Mise à disposition de masques de protection, de gants, de tabliers ou de lunettes de protection selon les besoins
- Formation du personnel à l'utilisation et à l'élimination correctes des équipements de protection individuelle

utilisation de vêtements professionnels :

- Port de vêtements de travail propres et appropriés pendant les heures de travail, fournis et nettoyés par une société de nettoyage industriel.
- Changement de vêtements professionnels en cas de salissures visibles ou après un contact avec du matériel infectieux

Prévention des accidents d'exposition au sang ou aux produits biologiques d'origine humaine :

- Formation du personnel aux mesures de sécurité pour la manipulation des aiguilles, seringues et autres objets tranchants
- Agir immédiatement en cas d'exposition, y compris en nettoyant le site concerné et en le signalant à la hiérarchie.

Projet d'aménagement MOTUM	Auteur	Validation et approbation		:	PR5
	DIIN	ELGA	01.02.2024		

utilisation de produits antiseptiques :

- Utilisation de solutions ou de lingettes antiseptiques pour désinfecter les zones cutanées avant les interventions médicales ou les soins.
- Respect du temps d'action et des recommandations de concentration lors de l'utilisation de produits antiseptiques

Gestion de l'environnement :

1. déchets :

- Les déchets médicaux, tels que les seringues usagées, les pansements ou les déchets infectieux, doivent être collectés et éliminés séparément.
- l'utilisation de conteneurs ou de sacs poubelles spéciaux pour les déchets médicaux, fermés de manière sûre et étiquetés
- Respecter les réglementations et les lois locales en matière d'élimination des déchets médicaux afin de minimiser les risques pour l'environnement et la santé.

2. les éliminations :

- l'utilisation de gants jetables et de matériel de nettoyage appropriés lors des soins aux patients incontinents
- Éliminer les matériaux contaminés dans des sacs ou des conteneurs fermés afin d'éviter la propagation d'agents pathogènes.
- Nettoyer et désinfecter toutes les surfaces concernées après un contact avec des excréments afin de garantir un environnement hygiénique.

3. équipement :

- Nettoyer et désinfecter de manière planifiée tous les dispositifs médicaux après chaque utilisation afin d'éviter toute contamination croisée.
- vérifier et entretenir les équipements conformément aux instructions du fabricant afin de garantir leur fonctionnalité et leur sécurité
- Documentation de toutes les mesures de nettoyage et d'entretien pour la traçabilité et l'assurance qualité

Procédure à suivre avec un utilisateur ou un employé souffrant d'une maladie infectieuse :

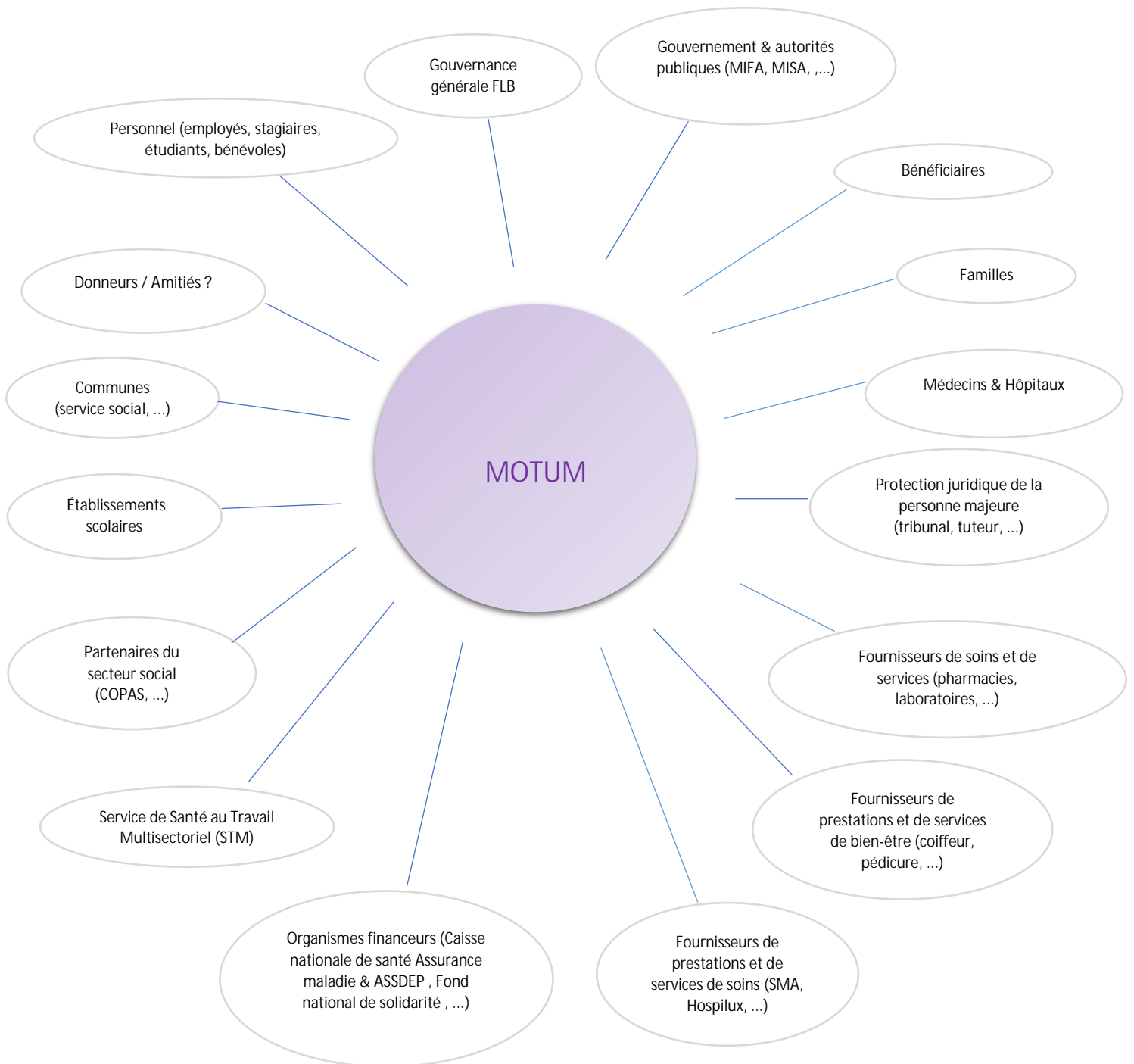
- Mesures d'isolement conformément aux recommandations des autorités sanitaires ou du médecin
- Formation du personnel à des mesures spécifiques pour minimiser le risque de transmission

Projet d'aménagement MOTUM	Auteur	Validation et approbation		:	PR5
	DIIN	ELGA	01.02.2024		

Procédure de notification des infections :

- Directives claires pour le signalement d'infections suspectes aux autorités compétentes ou aux supérieurs hiérarchiques
- Documentation de tous les cas d'infection ainsi que des mesures prises pour la traçabilité et l'analyse

NOTRE FORCE :



Projet d'aménagement MOTUM	Auteur	Validation et approbation		:	PR5
	DIIN	ELGA	01.02.2024		

Projet d'aménagement MOTUM	Auteur	Validation et approbation		:	PR5
	DIIN	ELGA	01.02.2024		